N° 67 — 14e Année

LE NUMERO CINQ CENTIMES (17 Ventôse, An 110) Samedi 8 Mars 1902

L'ALLIANCE DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

REDACTION : ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon) TOURCOING, rue VERTE, 53

Siège administratif rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS ROUBAIX-TOURCOING Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 16 fr.

Nord et départements limitrophes Trois mois, 5 francs. — Un an, 20 francs.

PRIX DES ANNONCES : ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne. RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50 — FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75 — LOCALES . . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

LIRE PLUS LOIN :

Les détails sur l'assassinat d'une fillette à Paris. (Portrait de la victime.)

Un drame conjugal à Lille : Un homme qui veut couper le cou à sa femme et se jette par la fenêtre.

L'enquête sur le crime de la rue Gambetta.

Affreux accident à Lodelinsart (Belgique).

Le Service de deux ans

Après bien des résistances, après que la commission de l'armée à la Chambre, sous la présidence de M. Krantz, ancien membre du cabinet Méline, a mis tout en œuvre pour empêcher d'aboutir la réforme du service militaire à deux ans, voici que certains adversaires de ce projet commencent à faire des concessions à l'opinion publique.

Il y a quelques jours, la *Dépêche* débitait encore longuement le système imaginé par M. de Montebello pour assurer aux jeunes gens de « bonne famille », comme on dit, les privilèges dont ils ont toujours bénéficié.

Il s'agit, on le sait, sous couleur de réduire le service à un an, de rétablir le remplacement comme sous l'Empire, avec ce perfectionnement qu'autrefois c'était le conscrit riche qui « s'achetait un homme », tandis que les remplaçants nouveau style, c'est-à-dire les rengagés, seraient payés par l'impôt, par la masse des contribuables. De cette façon, ce serait le peuple lui-même qui ferait les frais de l'exemption accordée aux privilégiés du service d'un an.

La *Dépêche*, du reste, ne recule pas devant les mots : elle déclare franchement que M. de Montebello et ses collègues de la commission de l'armée, de même que le parti réactionnaire tout entier, veulent constituer une « armée professionnelle. »

« Sans la création d'une armée professionnelle, affirme le journal clérical, le service de deux ans, comme celui d'un an, est une cause de désorganisation. Avec cette armée professionnelle, le service d'un an, appareil suffisant, et, des lors, qui hésiterait à l'accepter ? »

Qui ? Mais tous les républicains.

Les armées professionnelles peuvent convenir à des régimes monarchistes ou césariens : la République doit avoir une armée nationale, comprenant tous les Français valides, et dans les rangs de laquelle chacun serve pendant le même temps, sans privilège ni exemption.

L'armée républicaine doit se confondre avec la nation. L'impôt du sang doit être égal pour tous. Et nous savons trop ce que furent dans le passé les soldats mercenaires pour reconstituer jamais une armée professionnelle, susceptible de devenir une armée de prétoriens.

Aussi bien, cette belle conception des réactionnaires est déjà abandonnée, comme nous le disions, par beaucoup de ceux-là même qui ont défendu jusqu'ici le service de trois ans.

Dans l'*Echo du Nord*, notre confrère Ardouin-Dumazet, rédacteur militaire au *Figaro* compare, « l'armée des rengagés » à la légendaire jument de Roland.

« Elle serait, dit-il, l'idéal aux yeux des mamans qui rêvent pour leurs fleurs une seule année de service et même pas de service du tout. Le malheur, c'est qu'on ne trouvera pas de rengagés, ou si peu, *et de qualité si médiocre*, que l'on aura simplement imposé à l'armée un élément démoralisateur, sans même accroître son effectif ».

Et notre confrère ajoute cette observation qui a dû offusquer beaucoup de lecteurs de l'*Echo du Nord* : « *Il faut avoir vécu dans le monde subtuaire des rentiers et des gens cossus, être majestueusement ignorant du sentiment populaire*, pour supposer que les volontaires vont affluer... Si l'on se donnait la peine de descendre près des humbles, de causer avec eux, de savoir ce qu'ils pensent, on verrait que s'ils acceptent avec une abnégation patriotique de donner au pays celles de leurs années que la défense nationale exige, ils n'iront pas au-delà. »

Rien de plus vrai et de plus juste. Et M. Ardouin-Dumazet, en écrivant cet article-omnibus pour l'agence qui l'a envoyé à l'*Echo du Nord*, n'aura point songé au singulier effet que ses appréciations font dans ce journal des « rentiers et des gens cossus ».

Notre confrère, toutefois, s'arrête devant la conclusion qui s'imposerait : le service de deux ans.

Il reconnaît pourtant qu'il est « possible de faire un bon soldat en deux années, mais deux années pleines, sans permissions, avec un service moins garnison, des manœuvres plus fréquentes, de longs séjours dans les camps d'instruction ».

« Mais cela n'est possible, prétend-il, que s'il y a un noyau spécial pour les multiples emplois du régiment. Or, ce noyau, hélas ! est fourni aujourd'hui par le vieux troupier, — il est vieux dans sa troisième année. N'ayant plus de vieux troupiers, on demande des rengagés. Et ces rengagés, malgré tous les avantages, on ne les aura ni en quantité, ni en qualité. »

Alors, quoi ? Notre confrère ne le dit pas formellement; mais, il est évidemment partisan du système actuel, du maintien de la loi de 1889.

Or, ce système est définitivement condamné en raison de ses injustices, de ses inégalités, et des innombrables abus qu'il a engendrés.

La question des « emplois » est très controversable, et le rédacteur de l'*Echo du Nord* ne précise pas assez pour qu'il soit possible de lui répondre.

A la rigueur et nous ne croyons pas que cela soit nécessaire, à en juger par le rapport de M. le sénateur Rolland — le pays consentirait à ce que la durée du service fut étendue au temps exigé pour le maintien des effectifs, c'est-à-dire qu'au lieu de deux ans, on ferait vingt-cinq ou vingt-six mois.

Mais, il est un point sur lequel il ne transigera pas : c'est sur la suppression de toutes les dispenses, sur l'égalité de tous les Français, sans distinction de classes, de professions ou de fortunes, devant le service militaire.

C'est là la base essentielle de la réforme de la loi de 1889 réclamée par les républicains. Et c'est ce que repoussent plus ou moins franchement les cléricaux nationalistes, les méliniistes et les réactionnaires de toutes nuances.

Les électeurs feront bien de s'en souvenir lorsqu'ils seront prochainement appelés à nommer leurs députés.

Georges ROBERT.

M. Méline et M. Flayelle

Le *Vasgien* publie la lettre suivante que M. Flayelle adresse à ses amis de l'arrondissement de Remiremont :

Mes chers concitoyens,

Après les incidents qui viennent de se produire, je vous dois une explication.

Elle tient en trois mots :

C'est dans un but de patriotique union, vous le savez, que j'avais résolu de renoncer à poser mes candidatures aux prochaines élections législatives. Quand des citoyens respectés, tels que le général Mercier, MM. Leimaître et G. Cavaignac, m'avaient adressé un pressant appel à la paix et à l'union, je n'avais pas hésité ; je n'avais pas voulu qu'on pût me reprocher d'avoir, même pour la défense de nos communes convictions, refusé de faire le sacrifice qui m'était demandé, et j'étais sûr que, patriotes comme vous l'êtes, vous approuveriez ma conduite.

Or, qu'est-il arrivé ?

A mon attitude de conciliation, M. Méline a répondu par une attitude de guerre ! après avoir admis l'intervention de la Patrie française, il est venu discuter la portée de cette intervention dans un vaste de notes ambiguës et agressives dont les demi-desseins et les prétentions crassent l'équivoque sous prétexte de la mieux, et il a insinué qu'en somme il faisait fi de mon désintéressement, qu'il répondait, du moins ouvertement, l'accord électoral avec nos amis politiques et que, s'il était prêt à bénéficier de vos suffrages il refusait que cela fût fait et dit au grand jour.

Et voilà pourquoi j'ai repris ma liberté. J'ai jugé indigne de vous et de moi de jouer ce lamentable rôle de dupes. Puisque le dévoût de Remiremont nous considère comme une force si négligeable, puisque son âme de parlementaire ignore les généreuses idées d'union qui, aux heures douloureuses pour la patrie, rapprochent les hommes de bonne volonté, nous relèverons fièrement notre drapeau et nous accepterons son défi.

Votre dévoué compatriote,

MAURICE FLAYELLE.

Block-Notes

Chez l'ami Léon

On est tout à la noce, depuis quelques jours, chez notre vieil ami, qui célèbre nous ne savons quel anniversaire. Une dépêche du Vatican nous annonce qu'à cette occasion un comité se prononce au pape des médailles commémoratives destinées à être distribuées aux pèlerins. Léon XIII a reçu également le comité du pèlerinage tombard, qui lui a offert une médaille spécialement frappée à son intention.

Des médailles ? Et pas de galette ? Pas le plus petit billet de mille ! Ah ! mais, notre saint camarade va la trouver mauvaise ! Allons, allons, qu'on en revienne vite aux bonnes habitudes. Les billets bleus, il n'y a que ça !

MAFFLAN.

On dit...

Une salamandre dans l'estomac — Depuis plus d'un an, un facteur de la Corrèze, M. Coumagnac, souffrait atroccement de l'estomac. Il croyait sa maladie incurable, lorsque, l'autre jour, au milieu de vomissements, il rendit... quoi ? une salamandre ! Et les malaises disparurent aussitôt.

⁂

Curieux procès — Une negresse d'Elizabethtown (Kentucky) vient d'intenter un procès de 2000 dollars de dommages-intérêts à une compagnie de chemin de fer pour avoir laissé monter un blanc dans le wagon réservé aux nègres où elle se trouvait.

Chronique agricole

A PROPOS de la Conférence de Bruxelles

CE QU'ON EN DIT

Quelques explications pour les profanes — Les étapes de la question — Rivalité des puissances — La France sera-t-elle vaincue ?

Les décisions de la Conférence de Bruxelles, quoiqu'elles n'aient pas encore le caractère définitif que peut seul leur donner l'approbation parlementaire, ont causé un émoi considérable dans notre région.

Mercredi, en Bourse de Lille, on ne s'entretenait que de cette grave question et l'on affirmait que le Nord allait voir se produire des krachs énormes accentuant encore la crise agricole, déjà si forte.

La betterave, dit-on, est condamnée. Frappée par la mévente des betteraves, elle achèvera de disparaître avec la nouvelle législation sucrière. Les cultivateurs ne demandent actuellement ce qu'ils vont pouvoir mettre sur leurs champs.

Bien des gens des villes ne savent pas exactement quel est le but de cette conférence internationale de Bruxelles, cause de tant d'alarmes, quelles circonstances l'ont amenée et quelles seront ses conséquences de ses décisions.

Nous allons essayer de donner de la question quelques explications succinctes à l'intention des profanes.

L'ANCIENNE LÉGISLATION

La France tint pendant longtemps la tête des nations productrices de sucre de betteraves, et il y a quelques années, elle fabriquait davantage à elle seule, avec 450 000 tonnes de sucre que ses deux rivales, Allemagne et Autriche réunies, produisant l'une 250,000 tonnes, l'autre 140,000.

Protégée de la part de leurs gouvernements respectifs par une législation que la France devait régulièrement augmenter, les sucreries allemandes et autrichiennes prirent rapidement un essor considérable, laissant loin derrière elles les fabriques françaises, inférieures surtout par le moulinage surannés et leurs procédés de fabrication.

En 1883 les statistiques nous montrent que la production de l'Allemagne a quadruplé s'élevant à 986.000 tonnes et que l'Autriche a triplé la sienne atteignant 1.250.000 tonnes.

En regard de cet accroissement la sucrerie française n'avait que doublé, elle demeurait stationnaire avec 471.000 tonnes.

Pour empêcher la ruine de cette industrie agricole, le Parlement français voulut donner à la sucrerie les mêmes armes que possédaient ses rivales. On substitua l'impôt sur la betterave à l'impôt sur le sucre, comme l'avaient fait depuis de longues années l'Allemagne et l'Autriche. Les enquêtes avaient permis de constater entr'autres causes de faiblesse pour la sucrerie française, l'infériorité de la matière première. Alors que pour faire 100 k. de sucre, l'Allemagne employait 1000 kilos de betteraves la sucrerie française se voyait obligée d'en employer 1200 kil.

L'impôt sur la betterave obligeait les cultivateurs à pousser à la densité. Dès lors, à partir de 1884 le mode de perception de l'impôt fut changé : au lieu de frapper le sucre sortant de l'usine on le frappa dans la betterave avant la fabrication. On admit une moyenne de richesse : l'excédent de sucre constitue les bonis de fabrication. C'est 8 kilogs de betteraves de moins fournit 7 k. 75 de sucre payant 60 fr les 100. L'excédent compris entre 7,75 et 10.50 ne paie que 30 fr., et l'excédent au delà de 10 k. 5 paie 15 fr.

Sans le bénéfice de cette législation nouvelle la fabrique de sucre devint rapidement prospère. Les chiffres de la production furent tels qu'on dut chercher des débouchés extérieurs et qu'immédiat toujours l'Allemagne on accorda une loi de 1897 des primes d'exportation de 4 f. 50, 4 f. et 3 f. 50.

L'Allemagne renchérissant sur les primes d'exportation crée sans bruit un système spécial que nous avons expliqué ici-même, et qui sous le nom de cartels constitue en véritable trust sur les sucres. Syndicat des fabricants qui au syndicat des raffineurs donne au sucre une majoration importante grâce à laquelle les marchés étrangers sont abondés et les droits de douanes protecteurs annihilés.

SURPRODUCTION

En fait l'industrie sucrière européenne fabrique de telles quantités de sucres, qu'une surproduction immense vint peser sur le marché. De là l'idée de convention internationale lancée par la Belgique sans doute à l'instigation d'une plus grande puissance.

La France — sous le ministère de M. Méline — accepta l'invitation d'assister à la conférence de Bruxelles qui vient de terminer ses travaux.

Les discussions des plénipotentiaires furent tenues secrètes, mais on a pu malgré cela connaître les points principaux du débat.

L'Allemagne et l'Autriche auraient voulu conserver leurs cartels, mais l'Angleterre demanda l'abolition de toutes les primes avec l'abaissement du droit de douanes uniqué à 5 francs. Et elle déclara — elle qui est à peu près l'unique pays d'importation du sucre — que si on n'accédait pas à la suppression des primes elle frapperait les marchandises d'un droit de douanes équivalent aux primes maintenues ! En un mot elle fermerait son marché.

La France — il faut rendre cette justice au ministère radical — est intervenue en faveur de l'Angleterre pour demander la suppression des cartels. En effet, si nous avons admis la suppression des primes directes et indirectes en échange de l'abrogation des primes de sortie allemandes et austro-hongroises nous eussions été dupes, car les deux empires eussent gardé leurs cartels qui assurent un gain de f. 0.08 à 0.10 par kilo de sucre. Fatalement les exportations de la République en Angleterre — elles dépassent 250.000 tonnes — eussent été partie du grande joie des concurrents.

LES CONSÉQUENCES DE LA CONVENTION

En sera-t-il autrement avec les décisions adoptées par la conférence de Bruxelles ? Les intérêts prétendent que non.

On lira d'autre part le texte de cette convention d'après laquelle toutes les puissances engagent à supprimer à partir du 1er septembre 1903, les primes directes et indirectes de production et l'exportation.

Elles s'engagent également à limiter au chiffre maximum de 6 fr. les 100 k. pour les sucres raffinés et les sucres assimilables, et de 5 fr. 30 pour les autres sucres à surtaxe, c'est-à-dire l'écart entre le taux des droits ou taxes auxquels sont soumis les sucres.

Seule, la Belgique trouve un léger bénéfice à la fixation de cette taxe : le droit y étant de 4 fr. 50 se trouve porté à 5 fr. En Allemagne, c'est une baisse de 19 fr. 50 ; en France de 1 fr. 50.

Les fabricants de sucre affirment que cette convention met la France dans l'impossibilité absolue de lutter avec ses concurrents, même sur le marché intérieur où nous allons nous arriver les sucres allemands.

« En Allemagne, disent-ils, les betteraves sont rendues à l'usine au fur et à mesure de la fabrication, tandis qu'en France, le sucrier manquant de bras, de frais et moyens d'outillage de conservation et de transport sont à la charge des fabricants.

« Le charbon est plus cher en France qu'en Allemagne.

» Les ouvriers sont beaucoup mieux payés chez nous que là-bas.

» Les tarifs de chemins de fer et les impôts sont beaucoup moins élevés chez nos rivaux.

» Ces dépenses exceptionnelles peuvent être évaluées sans exagération à 5 fr. par sac de sucre de 100 kil. »

Dès lors, c'est pour la France l'exportation impossible. Elle consomme aujourd'hui 4.000.000 sacs de sucre alors qu'elle en produit 11 millions.

C'est le débouché fermé à ce complément de production de 6 millions 500 mille sacs, qui s'ajoutera encore puisque le sucre français sera remplacé dans bien des cas par le sucre étranger vendu meilleur marché.

LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

On dit que le Gouvernement préoccupé de cette nouvelle législation sucrière qui restreint fatalement les exportations et accroîtra les stocks disponibles est décidé à élargir le marché intérieur.

Le ministre des Finances proposerait de réduire à 30 francs la taxe sur les sucres qui actuellement de 60 fr. par 100 kilogs. Le sucrier du Trésor serait, en réduite, que de 8 à 10 fr. par 100 kilogs sur en raison du jeu des primes il ne touche que 38 à 40 fr. Il faudrait pour combler le déficit un supplément de consommation de 200.000 tonnes, soit 45 ajo en viron.

Mais ce supplément de consommation serait bien d'absorber le stock disponible dont nous demeurons le sucrier du monde s'il est vrai que le marché extérieur est fermé à nos fabricants.

Il nous faut constater une chose à l'heure actuelle : c'est que le monde agricole est en proie à une profonde inquiétude et à un malaise désespoir !

Paul LEBRUN.

AU JOUR LE JOUR

Poésie !

Nombre de poésies de Victor Hugo ont été évoquées ces jours derniers, à l'occasion du centenaire de ce grandiloquent poète lyrique.

Nul, toutefois, n'a songé à remettre au jour l'un de ses plus caractéristiques alexandrins des « Orientales ». Nous réparons cet oubli.

Voici le vers aux douze syllabes pittoresques :

J'ai vu des cieux d'azur, j'ai vu des mers de roses.

Faut il ajouter que cela lui a porté bonheur ?

⁂

« Cette chère France ! »

« Il faut que cette chère France soit délivrée. Travaillez à Nous débarrasser du joug de la franc-maçonnerie... »

Ainsi s'exprimait le Pape recevant au Vatican les hommages des curés de Paris. Et le *Soleil* qui cite ces paroles ajoute : « Nous ne nous permettrions pas d'ajouter à la Parole Apostolique ».

Eh ! bien, nous, nous permettrons de demander à ce pontife italien de quoi il se mêle.

Il est à tout le moins étrange qu'il intervienne ainsi officiellement dans les affaires intérieures de la France qui n'a d'ailleurs que faire de ses conseils et des vœux de son cœur.

Mais que penser du patriotisme de ces cléricaux qui s'en vont demander à un Italien quelle est l'attitude qu'ils devront tenir en France !

⁂

Rappel aux convenances !

Le frère de Guillaume II a des surprises, au pays de Washington.

Dans une petite station où le train devait stopper, le soir, un instant, la foule, qui était compacte, se massa autour du wagon princier, et, comme le voyageur ne se montrait pas, elle se mit à frapper à coups de canne sur la voiture en criant à tue-tête : « Prince, sortez ! » Le prince Henri se réveilla en sursaut, croyant à quelque attentat.

A Bowling-Green, comme il se tenait sur la plate-forme, la casquette sur la tête, la foule lui cria :

« Prince, on se découvre en présence des dames ! »

Le rôle de prince n'est pas commode à tenir en Amérique.

⁂

Déjà !

Le jeune Dufourneau est entré au collège y a quelques jours.

— Si tu veux bien le mettre avec le professeur, lui dit-on, fais l'éloge de Victor Hugo, dont il raffole.

Et dans cette composition donnée par le maître : « Madame de Sévigné reproche à Jean de Lafontaine de ne pas aimer assez les enfants », le jeune Dufourneau fait écrire par la gracieuse marquise au fabuliste : « Mais vous n'avez donc jamais lu l'*Ars d'être grand'père*, de notre illustre poète, votre confrère Victor Hugo » ?

Tête du maître ; joie de toute la classe !

JEAN DU NORD.

NOUVELLES A LA MAIN

Maffardin a une visite de politesse à rendre et ne sait pas fâché d'en être quitte pour une carte cornée.

Justement, la domestique lui répond :

— Je crois bien que monsieur n'est pas là.

Maffardin, rayonnant :

— Puisque vous dire vrai !

CHRONIQUE

Le Caoutchouc

Un joyeux fantaisiste s'est amusé à jouer à la baisse sur les caoutchoucs.

Ce jeu était, certes inoffensif, car il ne pouvait avoir aucune influence sur les cours, ni sur l'exploitation des arbres à latex.

Au dire de ce spécialiste en chambre, la plantation de ces arbres est aujourd'hui prodigieuse et une vaste échelle — on en fait parait il, la culture intensive — et il sera possible dans quelques années d'avoir des pneumatiques pour rien, ou presque rien.

Cet échec sensationnel n'est plus dans les mœurs, même dans les pays d'opérette. C'est si n'a pas eu d'autre effet, il a eu tout au moins celui de mettre en joie les coloniaux.

Il existe diverses essences d'arbres à caoutchouc. En Afrique, c'est le *ficus elastica* qui domine, tandis que les forêts de l'Amérique sont surtout peuplées d'*hevea*. Ce sont là de grands arbres — l'*hevea* s'élance d'un seul jet, droit et lisse, jusqu'à la hauteur de 12, 15 mètres et au dessus — ils ne donnent du lait qu'à l'âge adulte, c'est dire vers leur quinzième année.

D'autres essences et des lianes, le *ceara* en particulier, produisent, il est vrai, à cinq ans, mais en très petite quantité. Quel intérêt y a-t-il à les cultiver, alors que des forêts de millions d'hectares, habitat de centaines de millions d'arbres sont vierges de toute exploitation ?

Dans nos colonies d'Afrique, au Sénégal, au Soudan, en Guinée, on a créé quelques plantations de *ceara* ; des capitaux considérables ont été engloutis dans ces entreprises qui, loin de réduire le prix de revient du lait, l'augmentent notablement.

La plantation exige, en effet, une main d'œuvre ; elle immobilise les capitaux sans les rémunérer pendant une longue période. Le produit se trouve ainsi grevé ; et il faut ensuite exploiter suivant les mêmes procédés, avec les mêmes moyens d'action et à peu près les mêmes dépenses que dans une exploitation naturelle.

Cela conduit à indiquer que si l'on se trouvait dans l'obligation de « cultiver » le caoutchouc, son prix de revient s'élèverait sensiblement.

N'est ce pas précisément la « culture » qui a contribué, dans une certaine mesure, à la baisse des cours.

Certes, cette baisse a pour cause principale le développement prodigieux de l'industrie qui utilise le caoutchouc. La demande dépasse parfois l'offre. Mais, ne sait on pas que les frais de production sont le régulateur de l'offre et de la demande ?

Eh bien ! les frais de production du caoutchouc « cultivé » sont bien plus élevés que ceux du caoutchouc récolté dans des conditions normales, en forêt vierge.

Nous avons pour pneumatiques pour rien ou presque rien.

Le cadre de cette chronique ne nous permet pas d'entrer dans de plus amples détails. Aussi bien, n'avons nous l'ambition que de vulgariser une question peu connue.

Revenons donc à nos arbres à latex.

L'*Hevea* en est le roi ; il produit le *para*, le premier caoutchouc du monde.

Il abonde dans l'Amérique du Sud, dans l'Amazone et dans l'Orénoque ; dans cette dernière région, on l'exploitait avec le *balata* qui fournit une excellente gutta-percha, et qui préféré aux mines d'or ; il rapporte, en effet davantage. Aussi, ne songe t-on pas à le cultiver ; ce serait folie, car on en peut abattre des centaines de mille pendant des centaines d'années sans arriver à épuiser les immenses forêts qu'il peuple.

Il faut dire qu'on abat moins qu'autrefois. On est parvenu non sans peine, à implanter la méthode du saignage.

Un homme peut saigner par jour 200 arbres qui donnent environ 20 kilos de lait rendant 14 kilos de gomme sèche : à 11 fr. le kilo, cela fait 154 francs. C'est une belle journée !

Sait-on comment les Indiens de l'Orénoque coagulent le lait ?

Ils le fument. Ils enfamment des copeaux résineux qu'ils recouvrent d'une sorte de calotte en terre cuite, percée à son extrémité supérieure d'un trou gros comme les deux poings. De ce trou sort la fumée.

Une palette en bois d'une seule pièce, ovoïde, munie de deux longs manches est placée au dessus du trou ; l'un des manches repose sur une fourche formée par deux bâtons assemblés en X et fixés en terre ; l'opérateur tient l'autre manche pour faire tourner la palette.

Avec sa main restée libre, l'homme, au moyen d'une calebasse, puise du lait, dans le récipient qui le contient ; il le répand en nappe mince sur la palette qui tourne dans la fumée épaisse. Le lait s'imprègne de cette fumée et de la chaleur dégagée par le foyer ; il perd ainsi son excès d'eau et se coagule sur la palette en couches successives.

L'opération est compliquée ; mais le fumage ou toute autre méthode remplissant le même but est indispensable.

Le caoutchouc est, en effet, un corps caoutchouc ; le lait, quel que soit le soin apporté à l'écrémage, contient toujours des poussières et des bulles d'air. Aussi, tout caoutchouc qui n'est pas asepsisé est-il décomposable et fermenescible.

L'Indien le rend aseptique en y introduisant avec du noir de fumée qui les retient et les emmagasine, les gaz et les matières antiseptiques provenant de l'inflammation des coques et des bois résineux qu'il emploie.

Le procédé indien a donc un double avantage : coagulation prompte par la chaleur, antiseptie par la fumée de résine. Mais il a un inconvénient : il est long et conséquemment coûteux.

Les Français, en savant aussi intéressés que modeste, M. le docteur Lucien Morisse, a découvert une méthode qui produit une coagulation instantanée et une antiseptie très rapide.

Durant les nombreux séjours qu'il fit dans les forêts de l'Amazone et de l'Orénoque, le docteur Morisse fut frappé des inconvénients du procédé indien. Il chercha autre chose, et il trouva la formule chimique qui le remplace avantageusement. C'est un mélange d'acide phénique, d'alcool et d'acide sulfurique. Pour coaguler 1,000 litres de latex, il faut 2 litres d'acide sulfurique et 4 litres d'acide phénique. La dépense est donc négligeable.

L'Indien fatalité le caoutchouc. Sur le coagulant, il y moule des pierres, du fer et du bois lourd. Il suffit d'incliner la planche pour découvrir cette fraude.

Voilà comment on produit le caoutchouc. C'est très simple comme on le voit ; mais dans la forêt vierge, ce n'est pas toujours commode.

On ne reconnaît pas les *hevear* dans ces forêts aussi facilement que les chênes dans nos bois.

La forêt vierge est impénétrable ; il faut pratiquer dans le réseau inextricable de ses lianes des sentiers *(piées)*, et c'est là que gît la première difficulté de l'exploitation.

Mais ce n'est pas tout, il faut encore résoudre le problème des transports. Dans les pays neufs, cette question est souvent la pierre d'achoppement de nombre d'entreprises. En Afrique, certaines exploitations sont à six mois du port d'embarquement le plus proche.

Voilà pourquoi le caoutchouc d'Afrique est grevé de frais considérables ; voilà pourquoi le continent noir ne peut pas lutter contre l'Amérique qui tient le record de la production en quantité comme en qualité. Il est des forêts dans le Bas-Orénoque, à l'embouchure du grand fleuve, sur l'Amacuro et le Cayuvini, qui sont accessibles aux bateaux. Dans 18 jours les gommes produites sont rendues au Hâvre.

Ces pays ont un grand avenir, surtout maintenant qu'une convention commerciale vient d'être signée entre la France et le Venezuela. On peut planter des caoutchoucs, on ne parviendra jamais à rivaliser avec de telles richesses, mines inépuisables exploitées dans des conditions exceptionnelles.

Reprenez le chiffre que nous avons donné tout à l'heure. Un homme produit par jour 154 fr. de caoutchouc ; 100 travailleurs en peuvent faire plus de 15,000 francs. Dans six mois, on atteint le respectable chiffre de 2 millions 700 mille francs.

Sachant cela, s'il existe encore des audacieux qui persistent à créer des plantations de *ceara* dans les sables du Sénégal, c'est qu'ils auront la foi robuste.

Louis GAUTER.

HOMMAGE des boerophiles russes AU GÉNÉRAL KRONJE

Par souscription publique à laquelle ont répondu 70,000 personnes donnant plus de 8.000 roubles le comité boérophile de Saint-Pétersbourg a fait exécuter par

l'orfèvre le plus fameux de Pétersbourg, M. Gratchof, pour être présenté à Kronje, un broc en argent massif, orné d'émail et de pierreries. Le décor représente la Mer-der-River et l'un des champs de bataille où s'illustra l'héroïque général boer, prisonnier à Sainte-Hélène. Le couvercle est formé d'un rocher surmonté d'une figure équestre : un Boer se préparant au combat. Une coupe représentant un aigle y encastre de belle façon qu'on la puisse retirer pour y boire. Les auteurs de ce chef-d'œuvre d'orfèvrerie, sont MM. Tschaguine et Schene, ainsi que le sculpteur Aubert.

CONGRÈS SOCIALISTE à Tours

La fraction du parti socialiste demeurée fidèle aux inspirations de M. Jaurès et dont l'organe central est la *Lutte sociale* a fixé